

# **L'urgence d'agir**

Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane

Association des constructeurs de routes  
et grands travaux du Québec

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

*Dérivation partielle de la rivière Manouane*

7 juin 2001

Préparé par le Service

des communications de l'ACRGTO

Québec, le 7 juin 2001

Madame Jocelyne Beaudet

Présidente  
Commission d'enquête du Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement (BAPE)  
sur le projet de dérivation partielle la rivière Manouane  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec), G1R 6A6

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le mémoire de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane dans le cadre des consultations de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Recevez, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

PD/pb

Pierre Delangis

p.j.

## Table des matières

<i>Introduction</i>	5
<i>Un lien étroit avec l'histoire</i>	6
<i>Un appui au développement du Québec</i>	6
<i>Une croissance des besoins énergétiques inévitable</i>	7
<i>Au bénéfice des Québécois</i>	8
<i>Une expertise québécoise</i>	10
<i>Des retombées importantes</i>	11
<i>Conclusion</i>	13
<i>Bibliographie</i>	14

## **Introduction**

Acteur important depuis près de 60 ans dans la construction et l'entretien des infrastructures, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) représente plus de 400 entrepreneurs et fournisseurs œuvrant dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de lignes de transport d'énergie. Ils exécutent environ 90 % du volume total de ces travaux octroyés au secteur privé. Il s'agit de la plus importante association œuvrant dans le secteur du génie civil. Seulement au Saguenay-Lac-St-Jean, la Commission de la construction du Québec recense près de 700 entrepreneurs en génie civil.

L'ACRGTQ est également, selon la loi R-20, l'association sectorielle d'employeurs mandataire de la négociation et de la conclusion de la convention collective du secteur génie civil et voirie. À ce titre, elle représente les intérêts de plus de 1 500 employeurs de l'industrie de la construction qui compte plus de 20 000 salariés.

L'Association rend à ses membres divers services de recherche et d'information sur des aspects techniques, administratifs et juridiques. Ceci a pour but de les encourager à proposer aux donneurs d'ouvrage des bâtisseurs renseignés, compétents et fiables. À cet égard, l'ACRGTQ participe également à plusieurs regroupements et comités de concertation ayant pour but d'améliorer les pratiques de l'industrie pour le bénéfice de ses membres et de la communauté.

## **Un lien étroit avec l'histoire**

Les entrepreneurs membres de l'ACRGTQ ont acquis et démontré une expertise lors de la construction des ouvrages hydroélectriques du Québec. D'ailleurs, l'histoire des entrepreneurs du Québec est étroitement liée à celle de la modernisation de notre société. À chaque fois que le Québec a connu un développement important, les entrepreneurs en ont été les artisans privilégiés en tant que bâtisseurs des infrastructures qui ont permis d'améliorer grandement la qualité de vie de nos concitoyens faisant ainsi du Québec une société d'avant-garde.

L'ACRGTQ remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir accepté de l'entendre. Elle sera heureuse de collaborer avec la Commission afin de répondre aux interrogations relevant de son expertise.

## **Un appui au développement du Québec**

L'Association abordera dans ce mémoire, la nécessité de poursuivre le développement de notre potentiel hydroélectrique.

Selon nous, le débat de fond sur la justification du projet impose une réflexion profonde : il faut se pencher sur l'orientation que le Québec veut prendre quant à l'avenir de son alimentation électrique. Les besoins croissent constamment et il faut décider aujourd'hui si nous renouvelons notre choix de recourir à notre potentiel hydroélectrique pour répondre aux besoins des Québécois dans les années à venir ou bien si nous préférons répondre à ces besoins par la construction de centrales à turbines à gaz ou des achats d'électricité plus importants des provinces voisines et des États-Unis.

## Une croissance des besoins énergétiques inévitable

Comme l'historien québécois Jean Provencher l'a déjà souligné, la construction des centrales Bersimis dans les années 50 était essentielle (Provencher, 1994, p. 50). Sans ces projets, le Québec n'aurait pas pu continuer adéquatement son développement économique et social. Il était, à l'époque, urgent d'acheminer de l'énergie en Gaspésie car la Compagnie de pouvoir du Bas Saint-Laurent était menacée de ne plus pouvoir répondre à la demande.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que le Québec poursuivra son développement au cours des années à venir et que ses besoins énergétiques ne feront que croître. Les centrales Bersimis, qui font partie des doyennes de notre production hydroélectrique, peuvent à nouveau jouer un rôle dans notre développement. Il est important de regarder ces projets de développement, comme tous les autres, en fonction des besoins en énergie futurs et non actuels. La raison est fort simple, l'étude de ces projets et la construction de ces infrastructures nécessitent souvent plusieurs années.

Dans son dernier plan stratégique, Hydro-Québec prévoit une croissance moyenne de la demande d'électricité de 1,4 % par année pour les 15 prochaines années (Hydro-Québec, 1999, p. 16). En 2000, cette croissance a été de 3,9 % au Québec (Hydro-Québec, Rapport annuel 2000, p. 44). Tôt ou tard, le Québec consommera plus d'énergie qu'il peut en produire. Et c'est dès aujourd'hui qu'il faut réagir et non lorsque nous en manquerons.

En 2000, les besoins internes du Québec en électricité étaient de l'ordre de 152,8 TWh (Hydro-Québec, Rapport annuel 2000, p. 44) alors que le parc d'installations appartenant à Hydro-Québec pouvait fournir 151 TWh. Cette donnée exclut donc l'apport de Churchill Falls, mais aussi les besoins en exportation. En 2004, on estime que les besoins internes du Québec seront de 164 TWh (Hydro-Québec, 1999, p. 36).

## **Au bénéfice des Québécois**

Lorsqu'une société responsable fait des choix, elle doit non seulement tenter de tirer le maximum de son potentiel mais aussi le meilleur. Avant toute chose, il faut accepter le fait qu'il n'existe aucune action sans conséquences. La production d'énergie nécessite des compromis. Il s'agit de choisir la solution qui profitera le plus à la communauté tout en nuisant le moins possible.

La belle province a déjà été comparée à une « poubelle atmosphérique bon marché » par Louis-Gilles Francoeur, journaliste spécialisé en environnement. En fait, 80 % des pluies acides en territoire québécois et la moitié du smog de Montréal sont le fruit de la pollution atmosphérique du Mid-West américain et de l'Ontario (Francoeur, 5 juin 2000) (Delisle, 5 juin 2000). Heureusement, la production d'électricité québécoise est très majoritairement d'origine hydroélectrique.

Le débat d'aujourd'hui est donc à considérer dans une perspective globale. À titre de société responsable, nous devons privilégier le développement de notre potentiel hydroélectrique avant de considérer d'autres sources de production puisqu'il s'agit de la filière énergétique la moins polluante parmi les sources de production de masse (Hydro-Québec, 1999, p. 24).

Mais plus encore, l'hydroélectricité est reconnue par plusieurs experts comme une partie de la solution à nos problèmes environnementaux.

## **Une expertise québécoise**

Dès le début de son histoire, le Québec s'est forgé une solide réputation d'expert dans la conception et la construction d'infrastructures. D'ailleurs, plusieurs membres de l'ACRGQTQ exportent actuellement leur savoir-faire aux États-Unis. Il est important de maintenir cette expertise québécoise.

Mais justement, notre industrie est de plus en plus mal en point. En génie civil, le nombre d'heures travaillées a considérablement diminué au cours des dernières années. À cette époque, on comptait 22,2 millions d'heures travaillées par année. Aujourd'hui, on n'en compte plus que 13 millions, soit une baisse d'environ 40 % en moins de 10 ans (CCQ, 1999, p.9) (CCQ, 2000, p. 22)! Nombreux sont les entrepreneurs qui ferment leurs portes. Si rien n'est fait, le Québec perdra une solide expertise acquise par deux générations de bâtisseurs. L'industrie ne peut conserver son leadership sans réaliser de projets.

À lui seul, le secteur du génie civil concourt à supporter plus de 20 000 emplois dont certains très spécialisés. Ce secteur pourrait à nouveau revivre. En choisissant de favoriser le développement, chez nous, de l'hydroélectricité, le Québec fera un choix aux multiples avantages économiques et environnementaux dans un domaine où il est un chef de file. Il sera alors plus que jamais maître chez lui.

## **Des retombées importantes**

À cet avantage environnemental s'ajoute l'avantage économique. Lorsque Hydro-Québec réalise des profits, c'est dans l'intérêt de tous ses actionnaires, soit l'ensemble des Québécois, qui bénéficient de cet argent par le biais des programmes sociaux et des autres investissements du gouvernement.

Le projet de dérivation de la rivière Manouane, évalué à 52 millions de \$, procurera des retombées locales et régionales de l'ordre de 20 millions de dollars dont des revenus pouvant varier entre 5,3 et 9,2 millions de dollars qui se traduiront par la création de 71 à 133 années-emplois.

C'est pourquoi nous sommes très intéressés à participer aux projets d'infrastructure tels que la dérivation de la rivière Manouane.

L'implantation de projets majeurs amène son lot de protestation comme, par exemple, dans les années 70, lors de la mise en chantier de la Baie James. Une contestation qui se déroule à une époque où de nombreux groupes environnementaux et autres se découvrent une audience mondiale. Les répercussions sur le mode de vie traditionnel des 6 000 autochtones vivant sur le territoire ajoutent à la controverse (Les bâtisseurs du millénaire, octobre 1999, p. 33).

Toutefois, pour le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane, nous croyons que l'étroite collaboration entre le promoteur, Hydro-Québec, et le milieu d'accueil a permis d'obtenir l'accord de plusieurs organismes dont une entente de partenariat avec la Bande de Betsiamites. Les MRC du Fjord-du-Saguenay, de Maria-Chapdeleine, de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan se sont également entendues avec Hydro-Québec sur la création d'une société en commandite en vue de réaliser les projets de la Betsiamites. Enfin, la communauté de Mashteuiatsh et le promoteur finalisent aussi une entente de partenariat. Nous pensons que ceci témoigne du souci qu'a la société d'État de procéder avec l'acceptation du projet par le milieu.

Le rapport d'études qui a été amplement discuté lors de la première partie des audiences et dont nous avons pris connaissance, nous a convaincus que ce projet était sérieusement étudié et qu'il constituait un exemple d'amélioration des pratiques dans l'industrie, une valeur à laquelle l'ACRGTQ accorde beaucoup d'importance.

Que ce soit au niveau du débit réservé qui permet de ne pas assécher une rivière, que ce soit au niveau des différents ouvrages destinés à assurer la poursuite de la navigation dans les zones les plus fréquentées, que ce soit au niveau de la protection des espèces, Hydro-Québec nous apparaît comme un partenaire sérieux et responsable qui respecte, avec le projet Manouane, les trois critères du développement durable, à savoir, proposer des projets rentables, des projets acceptables sur le plan environnemental et des projets accueillis favorablement par les communautés locales.

## **Conclusion**

En terminant, parce que le projet répond à toutes ces conditions et qu'il permettra aux travailleurs de notre industrie de demeurer des chefs de file dans leur secteur, l'ACRGTQ appuie sans réserve le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane. Nos membres sont fiers d'avoir contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui, d'avoir obtenu une reconnaissance internationale pour l'expertise qu'ils ont acquise et espèrent pouvoir continuer à participer à la construction de projets qui constituent, à notre avis, la meilleure solution sur le plan énergétique, environnemental et économique.

## Bibliographie

- ASSEMBLÉE NATIONALE, *Débats de la Commission de l'économie et du travail*, 27 janvier 2000, <http://www.asnat.qc.ca/fra/publications/debats/>.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, *Analyse de l'industrie de la construction au Québec 1997*, Montréal, 1999, 97 p.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, *Analyse de l'industrie de la construction au Québec 1999*, Montréal, 2001, 56 p.
- DELLSLE, Norman. « Gaz à effet de serre, Québec veut que le reste du Canada fasse ses efforts », *Canoë*, 5 juin 2000, <http://www.canoc.qc.ca/TopoPolitique/juin5-environnement-CP.html>
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Le Québec subit la pollution atmosphérique de ses voisins », *Le Devoir*, Montréal, 5 juin 2000.
- GAGNON, Solange et autres, « Le réchauffement de la planète », *Découverte*. Montréal, Radio-Canada, <http://radio-canada.ca/tv/decouverte/>.
- GREENPEACE, *Changements climatiques*, Toronto, 2000, <http://www.greenpeacecanada.org/f/campaigns/cliinate-energy/cliinate.html/>.
- HYDRO-QUÉBEC, *Hydro-Québec, Plan stratégique 2000-2004, mieux servir nos clients*, Montréal, 1999, 60 p.
- HYDRO-QUÉBEC, *Rapport de performance environnementale 1999, toute notre énergie pour réussir*, Montréal, 2000, 46 p.
- HYDRO-QUÉBEC, *Rapport annuel 1999. Toute notre énergie pour réussir*, Montréal, 2000b, 102 p., <http://www.hydroquebec.com/publications/rapport-annuel/1999/index.html/>.
- LAFRANCE, Gaëtan, « L'électricité, premier vecteur de croissance et de démocratisation », *Forces*, Montréal, Société d'édition de la revue Forces, n° 126, 2000, pages 7-12.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Le Québec face aux changements climatiques*, Québec, décembre 1999, 7 p.
- PERREAULT, Mathieu, « La planète sous l'effet de serre ». *La Presse*, Montréal, 6 juin 2000, p. A 1.
- PROVENCHER, Jean, *Ils ont bâti le Québec*, Québec, Septentrion, 1994, 189 p.
- VEYRON, Bernard, *Les bâtisseurs du millénaire*, St-Laurent, Édition Transcontinental, Octobre 1999, 160 p.